

MAGAZINE

HORIZON MINES

Nouveau

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES MINES

Site web du Ministère des Mines : www.mines-rdc.cd
E-mail : horizonminesmag@gmail.com
Tél.: (+243) 81 15 15 163 - 85 36 32 434

Mensuel n°009 - Janvier 2018
Dépôt légal : UT 3.01208-5783

Le professeur Dona Kampata justifie la révision du Code Minier

A la tête de la Province de l'Equateur

**Le Gouverneur Bobo BOLOKO s'engage à
développer le secteur minier
dans sa province**

REVISION DU CODE MINIER

Que cache l'acharnement des Entreprises minières ?

Ministère des Mines

Joseph Ikoli Yombo nommé Secrétaire général aux Mines

AFFAIRE 750.000.000USD DETOURNES A LA GECAMINES

LE D.G a.i Jacques Kamenga retablit la vérité

**Le cours du cobalt dopé par la voiture électrique,
une aubaine pour la RDC**



Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE
Président de la République Démocratique du Congo

« La bonne gouvernance autant que la transparence dans la gestion du secteur minier imposent le respect d'une éthique, non seulement, par les pouvoirs publics mais aussi par les opérateurs privés et la Société Civile »
Extrait du discours à la Conférence sur la Gouvernance et la Transparence à Lubumbashi, le 30 janvier 2013



Code minier : L'intérêt supérieur de la nation

La révision du Code Minier : voilà un sujet d'actualité sur lequel tous les yeux sont braqués avec en toile de fond, la révision à la hausse de la fiscalité minière. Un processus entamé depuis près de dix ans par des négociations entre les partenaires engagés, à savoir, l'Etat, les entreprises minières ainsi que la société civile.

L'Etat dans ce processus s'est véritablement engagé à encourager l'investisseur minier et à lui garantir les conditions de rentabilité de manière à pérenniser les activités à travers des joint-ventures conclues en tenant compte des réalités et des spécificités propres à l'industrie minière.

A ce stade, la révision du Code Minier option relevant de la souveraineté nationale est donc intéressante au regard des dispositions pertinentes de l'article 276 du Code qui sous entendent la possibilité de la révision car elles stipulent clairement : « l'Etat garantit que les dispositions du présent Code ne peuvent être modifiées que si le présent Code fait lui-même l'objet d'une modification législative au parlement ».

Des sérieux doutes ont plané en un certain moment sur la volonté réelle de deux chambres législatives d'envisager la recevabilité de ce projet de loi combien important pour la mobilisation des recettes dues au trésor public ; mais il faut compter sur les élus nationaux déterminés à doter la République d'un instrument susceptible d'amener une régulation parfaite du secteur minier de la RD Congo, moteur de croissance.

Les points d'achoppement ont porté sur les exportations des minerais bruts, l'après-mine pour les générations futures, le système d'amortissement, le mode d'amortissement, la problématique de la sous-traitance, les modalités pratiques de paiement de l'impôt sur le bénéfice, la capacité financière et autres points qui ont soulevé des débats riches en informations et enseignements afin de permettre à l'opinion de connaître la « vérité-vraie » sur l'évolution du secteur minier congolais.

Prosper DAWÉ

Le professeur Dona Kampata justifie la révision du Code Minier

2018, une année porte-bonheur pour le secteur minier de la République Démocratique du Congo qui se voit propulsé au

posées par notre confrère Geopolis Magazine du 20 décembre 2017 sur la révision du Code Minier et l'embellie du cours du cobalt,

législation conclue pendant une période particulière, celle de la guerre de libération dont une partie du pays occupée par les différentes rébellions ; Il évoque en luminaire certaines dispositions qui fâchent dans l'application du code. Parmi lesquelles, la clause de stabilité de 10 ans, les exonérations accordées ainsi que la coexistence de deux régimes à savoir, celui du code minier ainsi que conventionnel.

Dans le code révisé, le Prof Kampata a révélé que la fiscalité minière a été revue à la hausse. A titre d'exemple la redevance sur le cuivre est passée de 2 à 3,5% ; une proposition qui n'a plu aux entreprises minières ; Il continue ses arguments en affirmant que lors des négociations, les cours du cuivre étaient à 4000US\$/Tonnes.

Aujourd'hui (moment des discussions au Parlement) les cours se négocient à 6800US\$, ce qui augure un lendemain meilleur donnant la possibilité au Gouvernement de trouver les moyens nécessaires pour la reconstruction et son développement du pays. Pour conclure sur ce volet, le prof Kampata souhaite que le Code soit vite promulgué afin qu'il puisse être appliqué l'année prochaine.

A propos de l'embellie du



Prof. Dona KAMPATA, Coordonnateur de la CTCPM

devant de la scène internationale par deux faits majeurs ; à savoir, la révision du Code Minier et l'embellie du prix du cobalt dont la RDC détient à elle seule 60 % de la production mondiale. Voilà deux événements clés qui vont alimenter l'actualité phare du secteur minier congolais durant cette année et évidemment pour l'avenir. Le Coordonnateur de la CTCPM, le professeur Dona Kampata évolue dans le secteur minier depuis plus d'une décennie. D'où, sa maîtrise des rouages et des réalités du secteur minier, moteur de croissance de la RDC.

Répondant aux questions lui

le professeur Kampata : « En sa qualité de Géologue confirme le caractère « scandale géologique » comme d'aucuns le disent et ce, eu égard au potentiel minier de la République Démocratique du Congo. Il s'est posé la question si ce n'est pas une malédiction comme l'affirme une certaine opinion. Il confirme toutefois que pour être déclaré « Pays riche » il faut transformer toutes ces ressources en richesses réelles.

En ce qui concerne la révision du Code minier, le Coordonnateur Kampata affirme que tout est parti de la législation minière de 2002 qui n'est pas mauvaise,

Le professeur Dona Kampata justifie la révision du Code Minier

← prix de cobalt, le Coordonateur de la CTCPM fait ressortir une vision, celle de déclarer certains métaux de la RDC **stratégiques**, en apportant des précisions sur l'évolution du prix de cobalt qui revient à ce jour à 60.000US\$/Tonnes. A signaler que la RDC détient a elle seule 60% de la production mondiale ; ce qui augure la possibilité à la RDC d'être le principal régulateur du marché international car dans les 30 années avenir le cobalt sera un métal extraordinaire surtout avec la course vers la fabrication des batteries essentielles pour des voitures électriques en remplacement des voitures à essence et diesel ; ce qui justifie du reste

la mission conjointe effectuée à Kolwezi par le coordonnateur de la CTCPM et le Directeur Général du Cadastre minier afin d'étudier la manière dont le marché de cobalt et de lithium pourra être régulé. Le prof Kamptata confirme que la RD Congo dispose d'une importante réserve de minerai de lithium située à Manono dans la province de Tanganyika. Les regards sont aussi tournés vers la cassitérite et le tantale de manière à valoriser ces métaux pour qu'ils deviennent aussi stratégiques. Pour terminer, le Coordonnateur Kamptata attend avec impatience la promulgation du Code minier dont il est parmi les artisans.

Comme on peut le constater, cette interview-pédagogique du professeur Dona Kampata éclaire l'opinion sur les enjeux de l'heure et les objectifs assignés par les brain-trusts du secteur minier congolais dont la vision est de développer un secteur minier compétitif, socle du développement et porteur du bien-être de la population. Une rhétorique qui vient clore les débats. Pour rappel, la CTCPM dont le prof Dona Kampata en est le coordonnateur, est l'organe conseil, d'études et de coordination des activités minières de la RDC. C'est un des services spécialisés du Ministère des Mines.

Prosper DAWE



JOURNAL OFFICIEL
DE LA
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU
CONGO



Cabinet du Président de la République

**LOI N° 007/2002 DU 11 JUILLET 2002
PORTANT**

CODE MINIER

REVISION DU CODE MINIER

Que cache l'acharnement des Entreprises minières ?

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a, par le biais du Ministère des Mines exprimé sa détermination de mener jusqu'au bout le processus de révision de la loi n° 007/2002 du 07 juillet 2002 portant Code Minier. Quinze ans après sa promulgation par le Président de la République, le Processus entamé par des négociations entre parties prenantes à savoir l'Etat, les Entreprises minières ainsi que la Société civile vise une révision responsable et patriotique pour cette loi considérée à juste titre comme vecteur du retour des investissements miniers directs en République Démocratique du Congo.

A titre de rappel, les facteurs qui ont concouru à la promulgation de cette loi voulue incitative, compétitive et attractive sont le gel des concessions minières par les opérateurs miniers véreux dont la capacité financière jugée peu crédible, la coexistence de deux régimes miniers dans l'ancienne législation, le manque d'un programme de prospection et de la recherche minière par l'Etat avec comme conséquence l'accroissement de l'activité minière permettant au ministère des mines d'envisager la transformation de substances minérales en produits finis...

Parmi les objectifs assignés par le législateur certains ont été atteints en dépit des critiques formulées contre le Code minier de 2002 notamment l'accroissement de l'activité minière. A titre d'exemple, une augmentation considérable des entreprises minières en activité, une augmentation des droits miniers et des carrières etc... ; les statistiques publiées par la Cellule Technique de Coordination et de Planification Mini-

ère « CTCPM » démontrent que les entreprises minières ont produit en 2016 : 3.145.532,30 carats de diamant de production industrielle, 12.377.331,18 carats de diamant de production artisanale, 1.035.631,23 Tonnes de cuivre, 69.038,29 Tonnes de Cobalt, 30.663,84Kgs d'or de production industrielle, 442,1Kgs d'or de production artisanale...

Les recettes courantes que le gouvernement tire de cette exploitation sont éclatées en six sources à savoir l'impôt sur les rémunérations des nationaux et expatriés, la redevance minière, les droits de douanes à l'importation, la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur le bénéfice et enfin les droits superficiaires annuels par carré. La contribution de ces recettes est insignifiante par rapport au potentiel fiscal surtout dans le contexte actuel caractérisé par l'embellie des cours des produits miniers sur le marché et une augmentation de la production.

Concernant la révision du code minier les préoccupations soulevées dans un esprit patriotique par les honorables députés lors du débat général à l'assemblée nationale portent les conditions d'éligibilité des droits miniers, l'exportation des minerais bruts, l'après-mine pour des générations futures, la problématique de la sous-traitance, les modalités pratiques concernant le paiement de l'impôt sur le bénéfice, la suppression de l'étape de prospection, la problématique de la création des coopératives minières, la problématique de rapatriement des devises par les opérateurs miniers, le système d'amodiation des droits miniers, la capacité financière, la protection de l'environnement minier... bref une panoplie d'observations pertinentes sur lesquelles les élus

nationaux ont porté leur attention pour solliciter les éclaircissements du Ministre des Mines son excellence Martin Kabwelulu soucieux de doter la République d'une loi à la dimension d'un pays dont la responsabilité première est non seulement de garantir la souveraineté du peuple congolais sur les ressources minières mais également lutter contre la pauvreté et améliorer la gouvernance avec objectif promouvoir les investissements directs pour un partenariat gagnant-gagnant.

Faut-il prendre en compte les arguments soulevés par les Entreprises minières par rapport au processus de révision du Code minier notamment les montants investis dans le cycle minier? S'il est vrai que la contribution des entreprises minières à l'essor de l'économie à travers le paiement des taxes et impôts est perceptible nonobstant les défis énergétique ainsi l'absence des infrastructures auxquels ils sont confrontés ; il faut avouer que les promoteurs se sont taillés la part du lion au détriment de l'Etat et de son peuple et pourtant ces entreprises ont tout de même bénéficié des allègements par une pratique de l'amortissement accéléré aussi le flou sur la problématique de charges déductibles. Qu'on se dise, soucieux de garantir la célérité et un bon climat des affaires, le Gouvernement croit avoir tout donné aux opérateurs miniers. Il suffit de comparer les Codes miniers de certains pays africains pour se rendre compte du bien fondé de la démarche du Gouvernement qui relève de sa souveraineté sans pour autant gêner ou décourager les investisseurs.

NDIATU MAVUNGU

Ministère des Mines

Joseph Ikoli Yombo nommé Secrétaire général aux Mines

Le gouvernement de la République démocratique du Congo s'est engagé depuis un temps dans la voie de la

Aussi, le ministère des Mines figurait parmi les administrations concernées par cet acte présidentiel de mise en retraite. Pour

comblent le vide créé par le départ de l'ancien secrétaire général aux Mines, l'expert Augustin Kasanda Ngoy Tshipepele, le ministre de la Fonction Publique a, sur proposition du Ministre des Mines, Martin Kabwelulu, nommé par arrêté n°018/ME/MIN.FP/2017 du 15/08/2017, Monsieur Joseph Ikoli Yombo en qualité de Secrétaire Général aux Mines.



Joseph IKOLI, Secrétaire Général aux Mines à gauche à la cérémonie de remise et reprise avec le directeur Chef de Services Généraux

réforme de l'administration publique afin de la rendre plus compétitive mais également faire face aux défis du développement qui s'imposent. Il y a lieu de rappeler l'importance de cet instrument public mis en œuvre pour le bon fonctionnement de l'action gouvernementale notamment dans l'application des arrêtés ministériels, interministériels, des circulaires et l'administration des textes réglementaires qui régissent les différents secteurs de l'appareil de l'Etat.

C'est dans le cadre de la matérialisation de ce vaste programme que le président de la République, Joseph Kabila Kabange, a signé dernièrement une série d'ordonnances mettant en retraite des secrétaires généraux de l'Administration Publique éligibles à ce statut.

Chevronné, travailleur et copie conforme de son prédécesseur, le nouveau patron de l'administration des Mines hérite d'un service en pleine mutation au regard de nombreuses réformes engrangées dans le secteur voici déjà une décennie.

Ikoli Yombo, c'est l'homme de grands dossiers et grands rendez-vous que nous énumérons quelques uns faute de temps et d'espace : Etats généraux des mines, révisitation des contrats miniers, des ateliers Ocde, Cirgl, Comesa, Appda, Sadc, Colloque du secteur minier, Conférence minière, Mining Indaba, Mining Toronto, missions de service, restructuration de l'administration des Mines, révision du code minier etc...le tout frais secrétaire général aux mines y a toujours apporté sa touche d'expert-maison.

Joseph Ikoli Yombo nommé Secrétaire général aux Mines

Ecce Uomo

Originaire du territoire de Bikoro dans la province de l'Equateur, Monsieur Joseph Ikoli Yombo Y'Apeke détient deux licences respectivement en lettres françaises de l'université de Lubumbashi et en Droit économique de l'université catholique cardinal Malula.

La première séquence de la carrière du

d'abord au ministère des Anciens combattants avant d'être affecté au secrétariat général des Mines en 1994 où il exercera successivement les fonctions ci-après : Chef de bureau et inspecteur des Mines, chef de division et inspecteur des Mines, conseiller technique, assistant technique, directeur-chef de service des investigations et Inspection des Mines. En 2009, il est nommé directeur de l'Administration publique.



Joseph IKOLI, Secrétaire Général aux Mines au centre, accompagné des Directeurs de l'Administration des Mines

jeune Joseph Ikoli se déroule entre 1982 et 2005 quand il preste dans l'enseignement secondaire et ensuite comme assistant à l'université de Kinshasa.

Vient alors un long parcours à travers la carrière administrative qui le conduit

Jamais deux sans trois, au moment de sa nomination au grade de secrétaire général aux Mines, Joseph Ikoli exerçait les fonctions de Directeur de cabinet adjoint du Ministre des Mines, Martin Kabwelulu.

Horizon Mines Magazine organe officiel de communication du Ministère des Mines est honorée par cette nomination. Pour votre information l'heureux promu a été jusqu'en 2015 Editeur-Délégué.

Pauline BANDA



Une nouvelle ère pointe à l'horizon

La SOKIMO produit son premier lingot d'or

A lors que l'opinion en général exprimait un sentiment de désespoir par rapport à la situation que traverse la société des mines d'or de kilomoto « SOKIMO » depuis près de vingt ans, l'espoir semble

avec comme objectif la récupération des métaux après l'extraction et traitement avant la fonte pour en obtenir des lingots d'or.

Cette cérémonie riche en couleur a été rehaussée de la présence remarquable du

dans les perspectives d'avenir notamment celle de relever cette société spécialisée dans l'exploitation de l'or alluvionnaire et filonien contenu dans un périmètre couvrant 20.844Km².

Il va sans dire qu'avec la relance de la production d'or, la SOKIMO pourra jouer un rôle de premier plan dans le processus de responsabilité sociétale pour aider les populations environnantes à travers un certain nombre d'activités sociales dont l'éducation, la santé, l'agriculture etc.

Enfin, c'est avec un sentiment de satisfaction que le personnel a accueilli ce grand événement pour une prise en charge efficace car la production va vraisemblablement juguler la crise financière et par conséquent amorcer la paie des salaires et au fil de temps, éponger les arriérés des salaires estimés à plusieurs dizaines de mois, a reconnu le Président de la délégation syndicale.

DOMELE MUKAMBA



Une équipe de techniciens de la SOKIMO

renaitre avec le lancement des activités de sa nouvelle usine construite sur son site de Nizi à trente (30) kilomètres au nord de Bunia dans la province de l'Ituri.

Les informations recueillies par Horizon Mines Magazine font état d'un montant de 5.300.000,00U\$ déboursé par la société pour la matérialisation de ce projet

Ministre National en charge des Mines, du Conseiller principal au collège des Mines et Hydrocarbures ainsi qu'une crème d'autorités provinciales de l'Ituri conduite par le Gouverneur de province en présence du Directeur Général de la SOKIMO monsieur UPIO KAKURA.

La production du premier lingot augure une nouvelle ère



COOPERATION RDC – BANQUE MONDIALE

Les Agents et Cadres du Ministère des Mines à l'école de la performance

L'une des orientations contenues dans le plan stratégique de développement du secteur minier 2017 -2021 élaboré par le Ministère des Mines par l'entremise de Promines en partenariat avec la Banque mondiale concerne le renforcement des capacités institutionnelles entendues comme possibilité d'atteindre les objectifs globaux dans le cadre de la réforme économique sectorielle engagée par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo.

Il s'agit le cas échéant d'accroître les capacités des cadres et agents de l'administration des mines, ainsi que ceux des services spécialisés du ministère des mines à savoir la CTCPM, le SAEMAPE, le CAMI ainsi que le CEEC afin de leur permettre de remplir avec efficacité les missions spécifiques dévolues eu égard aux défis et contraintes liés à la fois à l'organisation et à la gouvernance du secteur car la bonne gouvernance dans ce secteur dont les effets sur la croissance sont bénéfiques sur l'économie dépend de la qualité des ressources humaines mis à contribution pour la gestion de ce secteur. L'on pourra dès lors comprendre en amont pourquoi mener ce processus

dans quels buts, selon quelle vision le comité de suivi et de mise en œuvre des recommandations de l'audit institutionnel et organisationnel du secteur minier « CSMORA » a conçu le plan de formation destiné aux cadres et agents dudit ministère.

Une batterie de modules renforcée

Le plan de formation élaboré pour la période allant du 17 octobre au 15 décembre 2017 prévoit quinze modules de

méthodes de management d'un projet en empruntant une démarche structurée ; il permet également de comprendre la façon dont on peut concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un projet.

Plusieurs autres modules sont programmés dans le cadre de ce renforcement de capacités nous citons à titre d'exemple : Etudes et diagnostic macroéconomiques, économie et marché des métaux, la conception et analyse des



Les Experts de la CTCPM en formation au CEPAS

formation répartis en deux groupes.

Les informations recueillies auprès de participants retenus pour le premier module à savoir « la gestion des projets » font état d'un module très intéressant car il permet de maîtriser et de connaître à la fois les outils et les

normes et de la réglementation relative à la protection de l'environnement en passant par la gestion axée sur les résultats. Un ensemble de batterie de modules renforcée qui permet une remise à niveau susceptible de doter les experts des capacités nécessaires.

NDIATU MAVUNGU

LUTTE CONTRE LA FRAUDE MINIERE

La Commission nationale de lutte contre la fraude minière à l'œuvre

Le Président de la Commission nationale de lutte contre la fraude minière Mr Pascal Nyembo n'est pas allé par quatre chemins « Mr Abbas Kayonga, à la base de l'insécurité au sud-kivu n'a jamais été membre de la

Démocratique du Congo. Sans pour autant faire sa publicité, le présumé coupable a bénéficié dans ses activités des privilèges de l'ancien gouvernement provincial pour justifier tous les forfaits mis à charge après plusieurs

contre les minerais particulièrement l'or ; le sujet français a été extradé en France pour y être jugé.

Mr Pascal Nyembo a enfin salué les arrangements issus des négociations entre la société Alphamine et les Exploitants artisanaux pour l'observance par ces derniers du moratoire de sept (7) mois pour vendre à la fois la production à Alphamine et libérer le cas échéant tous les sites miniers occupés.

Il sied de souligner que depuis l'avènement de la CNLFM, la production totale de l'or de production artisanale et passée de 12Kg en 2010 à 242,16kg en 2016 soit un accroissement de 2000%; la production industrielle a atteint 30.221,68Kgs en 2016.

A titre de rappel, la commission nationale de lutte contre la fraude minière a été créée aux termes de l'Arrêté Ministériel n°0719/CAB.MIN/MINES/01/2010 et n°140/CAB.MIN/INT.SEC/2010 ; elle a entre autres missions, de concevoir des stratégies ainsi que des plans opérationnels d'ensemble ou spécifiques pour rechercher et détecter tout lot ou chargement des substances minérales ou des produits marchands provenant de la fraude.

Ndiatu mavungu



Pascal NYEMBO, Président de la Commission Nationale de lutte contre la fraude minière

CNLFM ». Voilà la quintessence de la déclaration faite au cours de la conférence de presse animée par le Président pour justifier l'arrestation de Mr Kayonga à l'issue d'une affaire qui a défrayé la chronique à savoir l'usurpation des attributions de la commission par l'intéressé pour favoriser l'exportation frauduleuse de minerais vers l'extérieur occasionnant ainsi d'importantes pertes en recettes nécessaires le développement de la République

interpellations soldées par une farouche résistance. Dans la foulée, plusieurs autres actions à l'actif de la CNLFM sont à épingle. A savoir l'arrestation de vingt-deux (22) camions contenant les minerais dans la Province du Nord Katanga suivi de l'interpellation de plusieurs agents de l'Etat impliqués dans cette maffia sans oublier l'arrestation à Shabunda de Mr Frank Menark qui s'adonnait à la vente des armes de guerre aux groupes armés

AFFAIRE 750.000.000USD DETOURNES A LA GECAMINES

LE D.G a.i JACQUES KAMENGA RETABLIT LA VERITE



La nouvelle a fait l'objet d'un boomerang. Près de 750.000.000 dollars américains seraient détournés à la Générale des Carrières et des Mines « GECAMINES » selon le rapport du centre Carter.

Ne voulant pas réagir dans la précipitation et après avoir eu le temps nécessaire d'examiner minutieusement ce rapport, la Gécamines par le biais du Directeur Général a.i Monsieur JACQUES KAMENGA TSHIMUANGA a publié un communiqué pour démentir ces allégations non fondées.

Pour ce Centre, la Gécamines percevait et dépensait d'importantes sommes d'argent sans réel mécanisme de contrôle de gestion interne et externe, ne contribuant ni de façon notable au budget de l'Etat, encore moins à son propre redressement.

En outre, la Gécamines affecte ces sommes d'argent à des fins détournées, ou encore elle bénéficierait d'un traitement dérogatoire.

Dans sa mise au point, la Gécamines tient à souligner que la quasi-totalité de sa production minière est aujourd'hui dévolue aux partenaires extérieures de la République Démocratique du Congo, ce qui suffit à démontrer l'impact minime de la Gécamines face à la concurrence déloyale des opérateurs miniers.

Ainsi donc, compte tenu de l'importance de cette affaire qui défraie la chronique dans l'esprit de transparence qui anime la haute Direction de la Gécamines, **HORIZON MINES MAGAZINE**, publie in ex tenso le communiqué de la Gécamines dans le seul but d'éclairer la lanterne de l'opinion tant nationale qu'internationale.

Emile KASONGO



LA GÉNÉRALE DES CARRIÈRES ET DES MINES

Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration

« GECAMINES S.A. »

Capital social : 2.401.500.000.000 Fc

RCCM : CD/L'SHI/RCCM/14-B-1678 / Id. Nat. : 6-193-A01000M

Siège social : 419, Boulevard Kamanyola, Lubumbashi, Province du Haut-Katanga
République Démocratique du Congo



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rapport Carter Center : Gécamines estime que le Centre Carter élude les vraies questions et ménage les bonnes cibles

Lubumbashi, le 23 novembre 2017 – Le 3 novembre 2017, le Centre Carter a rendu public un rapport intitulé « *Affaire d'État : Privatisation du secteur du cuivre en République Démocratique du Congo* ». Ce rapport, qui se voudrait une revue critique du secteur minier en République Démocratique du Congo, s'avère n'être qu'un rapport à charge contre Gécamines.

Après avoir pris le temps d'analyser méticuleusement les termes de ce rapport, Gécamines y relève que les principaux griefs à son endroit sont :

- Gécamines percevrait et dépenserait des sommes d'argent importantes, sans réel mécanisme de contrôle interne ou externe ;
- Gécamines ne contribuerait pas de façon notable au budget de l'État, ni à son propre redressement ;
- Gécamines emploierait même ces sommes à des fins détournées ; ou encore
- Gécamines bénéficierait d'un traitement dérogatoire.

En réalité, le Centre Carter montre trois faiblesses fondamentales à travers ce rapport :

1. Une exploitation opportunément approximative des chiffres et données statistiques

Le rapport s'acharne à tenter de démontrer que des revenus seraient incomplètement déclarés. Pourtant, l'intégralité des revenus perçus par Gécamines sur les périodes considérées est fidèlement retranscrite dans les comptes de la société. Les calculs avancés par le Centre Carter pour démontrer une disparition supposée de 750 millions USD, qui se basent sur les déclarations ITIE et les paiements déclarés publiquement par les entreprises partenaires, sont donc faux.

Gécamines tient à rectifier les erreurs et contre-vérités les plus importantes contenues dans le rapport :

- Les revenus des partenariats sur la période 2009-2014 s'élèvent à 1.294.125.346 USD (soit près de 281 millions USD de revenus attribués à tort à Gécamines).
- La contribution de Gécamines au budget de l'État sur la période 2009-2014 s'élève à 372.122.443 USD, soit 28,5% des revenus de ses partenariats (100 fois plus que le chiffre annoncé dans le rapport).
- Entre 2010 et 2014, Gécamines a investi au total 860.873.898 USD, notamment dans le rachat d'actifs stratégiques, la réalisation d'investissements directement productifs, ainsi que la certification de réserves de sorte à préparer ses projets futurs.
- Entre 2010 et 2014, l'endettement de Gécamines a été réduit de 10 %, Gécamines n'ayant en aucun cas bénéficié d'un apurement de dettes.



- ← - Le Conseil d'administration a hérité, à son arrivée en novembre 2010, d'un arriéré de dette sociale de 51.299.957 USD. Cette somme a été apurée à 100% pour la main d'œuvre d'exécution et 93% pour la main d'œuvre cadre. S'il est vrai qu'il y eut des tensions sur les salaires en 2014-2015, période de la fin du super-cycle mondial des matières premières où les principaux acteurs miniers ont licencié une grande partie de leur personnel, ce que Gécamines n'a pas fait, ces salaires ont été rattrapés l'année suivante.
- Depuis 2015 (période non-couverte par le rapport), Gécamines est la seule entreprise du portefeuille de l'État à avoir mis en place un plan d'accompagnement de départ à la retraite, qui a permis à ce jour à 2.294 agents de bénéficier de leur décompte final. Cet effort a représenté, à ce jour, une mobilisation de près de 45 millions USD.

Gécamines regrette que le Centre Carter profère des accusations aussi graves contre Gécamines censées édifier l'opinion publique mondiale, sur la foi d'estimations dont il apparaît qu'elles sont manifestement erronées.

Gécamines tient enfin à rappeler qu'elle rend compte à tout moment à son actionnaire unique, qui contrôle son action et est dûment représenté au sein des organes sociaux de la société. Concernant les mécanismes de contrôle et de transparence au sein de la société, Gécamines rappelle une nouvelle fois que ses états financiers sont non seulement certifiés par un commissaire aux comptes mais aussi audités par les plus grands cabinets d'audit au monde.

2. Une description partielle et orientée du statut de Gécamines

Le rapport tente de démontrer que Gécamines bénéficierait de privilèges, exorbitants du droit commun, ayant pour effet de distordre la concurrence entre les opérateurs.

Sur ce dernier point, Gécamines tient d'abord à rappeler que la quasi-totalité de la production minière est aujourd'hui dévolue aux partenaires extérieurs de la République Démocratique du Congo, ce qui suffit à démontrer l'impact minime de Gécamines sur la concurrence entre les opérateurs.

Pour le surplus, Gécamines se contente de constater que le rapport ne prend même pas la peine de mettre en perspective la mission d'une entreprise nationale comme Gécamines au regard l'importance majeure du secteur minier en République Démocratique du Congo. Il serait facile d'établir que dans d'autres pays auxquels le Centre Carter ne semble pas s'intéresser, les entreprises nationales ayant une importance stratégique comparable n'auraient pas un positionnement différent.

3. Une vision idéologique du secteur minier en République Démocratique du Congo

Le rapport expose la vision idéologique du Centre Carter quant à l'organisation du secteur minier dans un pays comme la République Démocratique du Congo, en particulier en recommandant à Gécamines d'abandonner son statut de producteur pour se cantonner à celui de gestionnaire de portefeuille de participations minoritaires, au lieu de formuler des propositions dignes d'une politique industrielle ambitieuse.

Ce que le rapport ne dit pas est qu'une telle recommandation, formulée et mise en œuvre depuis près de 15 ans, a déjà conduit à l'appauvrissement de la République Démocratique du Congo, par la captation par des partenaires extérieurs des revenus tirés de l'exploitation de ses ressources minières.

Gécamines tient en effet à rappeler que :

- Les participations minoritaires de Gécamines ne produisent pas de dividendes depuis près de 15 ans, alors que certains partenariats génèrent un chiffre d'affaires de plusieurs milliards de dollars américains.
- Comme le souligne le rapport lui-même, les revenus tirés par la République Démocratique du Congo de ces partenariats est largement en-deçà des attentes raisonnables. →



La question posée par le rapport du Centre Carter va donc bien au-delà des approximations déplorées ci-dessus, mais invite à repenser le juste équilibre des retombées des activités minières entre les partenaires privés et le partenaire congolais.

C'est pourquoi Gécamines a entrepris, dans le respect des accords en cause, d'engager un processus de revue critique des termes des principaux partenariats, qui se révèlent être chroniquement en défaveur de Gécamines et de la République Démocratique du Congo, en raison de pratiques et politiques de gestion des partenaires extérieurs ayant pour effet de minorer artificiellement les résultats, tel que révélées à la faveur d'audits indépendants commandés par Gécamines.

De façon surprenante, ce déséquilibre et ces pratiques ne sont jamais dénoncées et sont encore moins l'objet de rapports tonitruants comme celui publié par le Centre Carter.

Contact : Jacques KAMENGA TSHIMUANGA, Directeur Général a.i.
kamenga.tshimuanga@gecamines.cd



MAGAZINE

HORIZON MINES

Nouveau

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES MINES

MESSAGE DE VŒUX D'HORIZON MINES MAGAZINE A SES LECTEURS

Chers lecteurs,

A l'occasion des fêtes de NOËL et de Nouvel an 2018, le Magazine Horizon Mines vous présente, ses vœux de bonheur, prospérité et santé. Il profite de cette occasion pour encourager tous les acteurs du secteur minier congolais, à travailler au strict respect des dispositions légales gage de la promotion du bien être des populations affectées directement par les projets miniers.

Que vive le secteur minier congolais
Que vive le Ministère des Mines

La rédaction

MAGAZINE

HORIZON MINES

Nouveau

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES MINES

Province de l'Equateur

Le Gouverneur Bobo BOLOKO s'engage à développer le secteur minier dans sa province

La Province de l'Equateur vient d'avoir un nouveau Gouverneur, il s'agit de Monsieur Dieudonné BOLOKO BOLUMBU Bobo, élu par l'Assemblée

l'option d'engager la province vers les activités minières. selon le Gouverneur BOBO, la province de l'Equateur est un eldorado mais le secteur minier est relégué au

d'importantes ressources minérales dans sa nouvelle juridiction.

Rappel historique

A l'époque de nos Aïeux, la dot versée à la famille de l'épouse en cas de mariage était constituée des objets de valeur dont le cuivre. Ces cuivres transformés localement ne provenaient pas d'ailleurs. Cela laisse croire que le sous-sol de la province de l'Equateur regorge ce métal.

Que veut le Gouverneur BOBO ?

Après avoir murement réfléchi, le Gouverneur a résolu d'entrer en contact avec le Ministre National des Mines, Son Excellence Martin KABWELULU pour étudier, ensemble avec ses Services, la possibilité de mener des recherches minières dans cette partie de la République.

A titre d'information, conformément à sa vision pour la période 2010-2015 et dans le cadre de la mise en exécution de son plan stratégique de développement du secteur minier, le Ministère des Mines a, dans le cadre du projet PROMINES, mis sur pied un projet intitulé : « CERTIFICATION DES RESERVES MINIERES » dont

(lire suite à la page 21)



Monsieur Bobo BOLOKO, Gouverneur de la Province de l'Equateur

provinciale de l'Equateur en date du 21 Décembre 2017 par 21 voix sur 22 votants ; tout un plébiscite.

Après la confirmation des résultats par la Cour d'Appel de Mbandaka, le Gouverneur élu a été investi par Ordonnance Présidentielle n°

Dans un entretien accordé à la rédaction de Horizon Mines Magazine, le nouveau Gouverneur, connu par tous les ressortissants de la Province de l'Equateur comme vecteur du Développement a levé

dernier plan.

Il sied de rappeler que l'Equateur dans son ancienne configuration regorgeait des ressources minérales notamment le diamant à Kotakoli et à Ikela. Aujourd'hui, avec le découpage territorial, ces villes se retrouvent respectivement dans les provinces du Nord-Ubangi et de la TSHUAPA.

Quoiqu'il en soit, le Gouverneur Dieudonné BOLOKO n'entend point se décourager car il est convaincu de l'existence

Province du Nord-Ubangi

Assainissement du secteur minier pour un meilleur rendement

Doté de plusieurs infrastructures de base, le Nord-



Une carrière artisanale au Nord-Ubangi

Ubangi est une province émergente en devenir. Une terre de nouvelles opportunités qui a besoin d'une synergie de cerveaux, de bras, d'investisseurs et de personnes de bonne volonté pour réaliser sa croissance et son développement durable. Cette province dispose des atouts et des potentialités riches et variées. Il s'agit de la centrale hydroélectrique de Mobayi-Mbongo, de l'aéroport international de Moanda, des terres arables très fertiles, des ressources minières, des réseaux hydraulique et routier, de la position géographique et de sa proximité frontalière. Une grande révolution des mentalités est observée ce

jour. En effet, au-delà des activités agricoles, de la pêche et de la chasse, la population du Nord-Ubangi est devenue aujourd'hui éleveur de vache, de mouton et de porc. Elle cultive aussi le haricot, le chou et autres légumes du Kivu introduits dans l'agriculture du Nord-Ubangi par des compatriotes venus de l'Est du pays. Un des atouts majeurs du Nord-Ubangi, c'est son réseau hydrographique qui baigne toute la province dont les principaux cours d'eaux sont l'Ubangi et la Mongala respectivement frontalière avec la République Centrafricaine au Nord et les provinces de la Mongala et du Sud-Ubangi. Son climat est de type AW caractérisé

maximum. La moyenne journalière est de 25,7° et l'humidité relative est de l'ordre de 87%. Le Nord-Ubangi est l'une des nouvelles provinces prévues par la Constitution de 2006 et comprend quatre territoires : Yakoma, Mobayi-Mbongo, Businga et Bosobolo. Au-delà de ses ressources agricoles et halieutiques, cette province est devenue depuis des décennies une province à vocation minière dotée de nombreux sites d'exploitation artisanale riches en or et diamant dont les plus attractifs sont situés à Kota-Koli, Yakoma, Wapinda/Lite-Bala et Pandu/Bili à Bosobolo. Sans les voies de communication en bon état, le secteur



Difficultés d'évacuation des produits miniers

par une saison sèche qui dure 110 à 120 jours ponctuée d'une température de 20,7° minimum et 30,7°

minier de la province du Nord-Ubangi ne peut être compétitif. A titre illustratif, la dégradation de la route

(lire suite à la page 21)

Province de l'Equateur

Le Gouverneur Bobo BOLOKO s'engage à développer le secteur minier dans sa province

(suite de la page 19)

les principaux travaux se focaliseront dans les Zones des Recherches Géologiques « ZRG » en vue d'y mener des recherches géologiques et minières dans le but d'améliorer non seulement la connaissance géologique des sol et sous-sol de notre pays, mais aussi confirmer les indices probants devant permettre d'attirer les investisseurs du secteur par la mise en valeur des dites zones. A cet effet, le Ministère des Mines a sélectionné 19 blocs dans ces ZRG à travers tout le Territoire National. Une partie de ces blocs sélectionnés font déjà l'objet de grands travaux de recherches géologiques et minières dans la Province de Tanganyika particulièrement vers le territoire de MANONO en vue de découvrir des gisements des substances minérales et le cas échéant, certifier les réserves minières. Pour ce faire, le Gouverneur s'est engagé résolument à faire de la Province de l'Equateur non seulement une province à vocation agricole mais aussi une province minière. Pour y parvenir, il s'emploie à obtenir l'adhésion du Ministre national des Mines pour réussir son vaste programme, bien que le Ministère ait déjà sélectionné les 19 blocs. Le Ministre KABWELULU pour sa part, connu pour son esprit d'ouverture, ne manquera pas à prêter une oreille attentive au nouveau Gouverneur Dieudonné BOLOKO à qui, la rédaction de Horizon Mines Magazine souhaite plein succès.

Jean Rémy BONGENGWA

Assainissement du secteur minier pour un meilleur rendement

(suite de la page 20)

Mobayi-Mbongo-Kota-Koli-Yakoma-Bumba voir aussi Wapinda et l'absence de trafic aérien sur Gbadolite obligent les exploitants et les négociants d'écouler leurs produits vers l'Est du pays au détriment de la province. Mais aussi, l'absence des antennes du CEEC et du CAMI exceptées celles du SAEMAPE et de la division provinciale des Mines opérationnelles depuis plusieurs années dans cette province. Néanmoins, grâce au projet Pro-route II de la Banque Mondiale, la réhabilitation des infrastructures routières favorisera certainement les échanges commerciaux avec les provinces sœurs et les pays voisins. L'implantation des antennes du CEEC, du CAMI et des comptoirs d'achat des substances précieuses pourra aussi booster les activités minières et faciliter la multiplication des missions de contrôle sur les différents sites d'exploitation, in fine réduire la fraude et la contrebande minières. Selon des sources locales, la non application des textes légaux ne fait qu'aggraver la faiblesse de l'Etat dans le secteur. Ce déficit d'autorité serait consécutif à la démotivation et paupérisation des agents de l'administration des mines qui ne bénéficient pas de leurs salaires et d'autres avantages légaux. Ce qui explique la réticence et l'arrogance observées dans le chef de certains exploitants réfractaires à payer leurs droits et taxes.

Prosper Dawe

Mining INDABA made in RDC

KOLWEZI pourra abriter la 3^{ème} édition de la conférence Minière de la RDC.

La République Démocratique du Congo, comme d'aucuns ne l'ignore regorge d'innombrables ressources minérales, ce qui le place parmi les grands pays miniers dans le monde.

Pour l'exploitation de ces ressources, la République Démocratique du Congo a le devoir d'assurer la promotion du secteur afin d'attirer les investisseurs potentiels.

C'est dans ce cadre que le Président de la République a voulu la tenue annuelle de la Conférence minière, considérée comme un lieu d'échange et de partage d'informations en vue de l'amélioration de la gouvernance et de la transparence dans le secteur minier. Ainsi, plusieurs acteurs impliqués parmi lesquels les décideurs politiques, les Opérateurs miniers ainsi que la société civile se retrouvent dans ce forum.

La Conférence minière de la RDC qui est à sa 2^{ème} édition prend peu à peu les allures des assises de Mining Indaba en Afrique du Sud ainsi que d'autres forums dans le monde. Ces éditions ont eu lieu à Lubumbashi les 30 et 31 janvier 2013 et à Goma les 24 et 25 mars 2014.

Il sied de noter que les deux éditions de la Conférence minière ont formulé 187 recommandations à court terme et 37 à long et moyen termes, destinées aux Institutions,

Ministères, Organisations de la Société civile et Opérateurs miniers.

Un arrêt a été observé depuis 2014 jusqu'à ce jour suite à certaines contraintes notamment le faible niveau d'exécution des recommandations issues de deux premières éditions de la Conférence minière et le niveau d'avancement des travaux sur la révision du Code minier.

Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines, par sa lettre référencée CAB.MIN/MINES/01/0002/2015 du 13 janvier 2015 adressé au Premier Ministre avait sollicité la tenue de la 3^{ème} édition pour une date ultérieure.

Dans le souci de faire évoluer les activités, le Ministre des Mines avait instruit les membres du Comité de Suivi des Recommandations de la Conférence Minière, présidé par le Professeur Albert ONGENDANGENDA, Conseiller Principal du Chef de l'Etat au Collège Mines, Energie et Hydrocarbures, de reprendre les activités relatives à l'évaluation des recommandations évoquées.

Au terme de leur travaux, au 30 septembre 2017, un rapport adressée à l'autorité note plus ou moins un taux de 80% des recommandations exécutées. Cela ouvre la voie à la tenue de la troisième édition et surtout que le projet de révision du Code Minier a été déclaré recevable à l'Assemblée Nationale et

actuellement en cours d'examen par les différentes Commissions de cette Institution (Commission PAJ, Commission des Ressources naturelles).

Soucieux d'exécuter la volonté du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines Martin KABWELULU a sollicité du Premier Ministre la tenue de la 3^{ème} édition de la Conférence minière de la RDC.

Choix de la Ville de Kolwezi.

Le Ministre de Mines propose la ville de Kolwezi, Chef-lieu de la province de Lualaba pour abriter la 3^{ème} édition de la Conférence Minière.

Ce choix se justifie par l'intense activité minière qui s'effectue dans cette province. Tel est aussi le vœu du Gouverneur de la Province de Lualaba, Monsieur MUYEZ MANGAJ MANS.

Cette 3^{ème} édition aura pour thème principal : « **la responsabilité sociétale des entreprises minières face à l'impératif du développement endogène et durable des zones minières : Enjeux, défis et Perspectives** ».

Sauf changement de dernière minute, les travaux de la Conférence pourront avoir lieu à mi-janvier 2017, Sous le Haut patronage de Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, Président de la République, Chef de l'Etat.

JR. BONGENWA

L'Or, étalon monétaire sûr et une bouffée d'oxygène en cas de crise financière

Aujourd'hui, notre pays traverse une crise économique qui gangrène presque tous les domaines de la vie nationale. Elle ne constitue, dans l'histoire économique d'un pays, ni événement unique, ni un événement isolé. En effet l'économie congolai-

des paiements). Le solde des transactions est l'un des résultats les plus importants pour une économie, car un pays dont la balance de paiements courante est déficitaire consomme et investit davantage qu'il ne produit. Pour financer ce déficit, elle doit faire appel à l'extérieur pour

- la République Démocratique du Congo l'un des pays producteurs d'or ;
- La constitution d'une importante réserve d'or pour la Banque centrale ;
- L'or étant une monnaie refuge en cas des crises économiques.

La République Démocratique du Congo l'un des pays producteurs d'or ;



la RDC classée 25^{ème} pays producteurs d'or en 2014, occupe la 3^{ème} place en Afrique après l'Afrique du Sud et le Ghana. La production industrielle est localisée dans l'ancienne Province Orientale, le Sud Kivu et au Maniema, tandis que la production artisanale est disséminée dans toutes les provinces de la RDC. En outre, selon l'Agence Thomson Reuters 1, citée par la Fédération des Entreprises du Congo "FEC" (Chambre des Mines), la quantité d'or exportée frauduleusement allant de **2011 à 2013** était respectivement de **21 691 Kg, 23 287 Kg et 19 843 Kg ;** alors que seulement **30 tonnes** passent par le circuit officiel. Cette filière est donc caractérisée par trois fléaux, à savoir : une fraude massive et la contrebande, surtout au niveau artisanal, des teneurs faibles à

se est quasiment extravertie avec les soldes de transactions courantes toujours déficitaires depuis plusieurs années repose essentiellement sur les exportations des produits miniers, dont les cours boursiers sont volatil, épuisables et non renouvelables.

Lorsque les soldes de transactions courantes et des capitaux sont en déséquilibre, ce sont des opérations monétaires (réserves de change) qui assurent l'équilibre de la balance

compenser le déficit des transactions courantes. En d'autres termes, le pays vit au-dessus de ses moyens.

L'or étant un étalon monétaire, il y a lieu de voir comment ce métal jaune devra jouer sa place prépondérante dans l'économie de notre pays. Toute transaction économique avec l'étranger exige une opération de change. C'est pourquoi l'idée nous est venue de réfléchir sur ce sujet pour trois raisons suivantes :

(suite à la page 19)

L'Or, étalon monétaire sûr et une bouffée d'oxygène en cas de crise financière

(suite de la page 18)

l'exportation, générale entre **70 à 80 %** et la non valorisation de sous produits accompagnateurs.

Depuis septembre 2017, la reprise de production d'or par la société des mines d'or de kilo moto « sokimo » après plusieurs années d'arrêt augure un lendemain meilleur pour l'économie congolaise.

Eu égard à cette situation, l'Etat congolais doit mettre une politique autour des trois axes notamment : le captage de l'or (achat de l'or) de production artisanale, l'achat par le gouvernement de la production de SOKIMO enfin l'implantation des raffineries d'or.

La constitution d'une réserve d'or importante pour la Banque centrale

La Banque Centrale du Congo qui a pour mission principale comme toutes les Banques centrales d'élaborer la politique monétaire en vue d'y assurer le système bancaire et financier, doit chercher à renflouer sa réserve d'or car les réserves monétaires (de change) d'un pays se mesurent par rapport à la quantité de ses réserves d'or logés dans ses coffres-forts. Comme on le constate, l'or est un étalon monétaire non négligeable dans la politique économique

d'un pays. En fait, les objectifs de la politique monétaire rejoignent les objectifs de la politique monétaire en ce qu'ils assurent tous la croissance et la stabilité interne de la monnaie.

L'or étant une monnaie refuge en cas des crises économiques

L'or constitue l'une des valeurs sûres des réserves monétaires de Banques Centrales. En effet, la Banque Fédérale des Etats-Unis détient plus de huit (8) milles tonnes d'or, soit la plus grande part des réserves d'or mondiale estimées à trente (30) milles tonnes d'or. Elle suivit par la Banque d'Allemagne, du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque de France. Avec la montée en puissance de la Chine, il se pourrait qu'elle devance les Etats-Unis et devienne d'ici quelques années la grande détentrice d'or dans le monde.

En 2009, le Fonds International Monétaire (FMI), avait puisé deux cents (200) tonnes d'or dans ses réserves qu'il avait vendu à l'Inde, soit la moitié du total de 403,3 tonnes d'or détenus dans ses coffres. La vente à la Banque Centrale indienne avait rapporté 6,7 milliards de dollars américains pour faire face à la

crise financière de 2008.

En conclusion, face un déficit courant deux problèmes se posent, il faut d'une part, financer ce déficit et, d'autre part, il est nécessaire de redresser les comptes extérieurs. Nous pensons, à notre avis, la mise en place une politique d'achat d'or de production artisanale et industrielle de SOKIMO comme solution pour renflouer la Banque Centrale du Congo en or comme une des solutions. Car les ressources naturelles ou minérales d'un pays qui peuvent être extrait de son sous-sol ont un poids considérable dans son développement économique et, par conséquent, sur son rayonnement politique.

A ce titre, le métal jaune (or) revêt un jeu économique et géopolitique majeur, et la quantité d'or qui sort de ses mines chaque année est ainsi décisive. En outre, l'or comme un support important des réserves de change peut nous servir d'étalon monétaire puisque toute relation économique avec l'étranger exige une opération de change.

Christophe MABAKA

Le cours du cobalt dopé par la voiture électrique, une aubaine pour la RDC

Le prix du cobalt explose suite à l'envolée de la demande de ce métal essentiel à la fabrication des batteries lithium-ion utilisées pour les voitures électri-

bles pourraient atteindre 17 millions en 2030 dans l'hypothèse d'une croissance mondiale moyenne de 25% par an sur les 15 prochaines années. Pour rappel, l'an dernier, le nombre

prisé par l'industrie High-tech et la construction automobile dans le monde. Aussi, l'augmentation des stocks en cobalt de la Chine pour les années à venir s'illustre dans l'accord conclu dernièrement avec une grande société minière de la place pour une participation majoritaire pesant près de 3 milliards de dollars. Les traders voient déjà une demande mondiale de cobalt d'environ 120.000 tonnes en 2020 alors que des analystes la voient à 107.000 tonnes. Néanmoins, un déficit de plus de 7.000 tonnes en fin 2020 n'est pas à écarter. Cependant, l'augmentation de l'offre tirée de l'amélioration des conditions d'exploitation dans certaines mines comme celle d'Ambatovy (Madagascar) et un retour à une production à pleine capacité dans les mines de Katanga en RDC devrait réduire ce déficit, même si l'évolution de l'offre dépendra aussi des cours du nickel. A titre de rappel, environ 60% du cobalt dans le monde est produit dans des mines de cuivre, 30% avec le nickel et 10% indépendamment.

Prosper DAWE



ques. Au regard de l'évolution du marché, la courbe ascendante du cours de ce métal devrait grimper à plus de 16 dollars la livre d'ici 2020, contre 11 dollars enregistrés les trois derniers mois. Ceci, pour la simple raison que la voiture électrique constitue à ce jour une réponse à la protection de l'environnement contrairement au moteur à explosion plus polluant. D'où la demande accrue du cobalt dont l'offre pourrait devenir déficitaire face à la demande d'ici quelques années. Selon les prévisions, la vente de véhicules électriques et hybrides rechargea-

de voitures électriques vendues s'est élevé à 540.000 et cette année, il est prévu 750.000 véhicules électriques sur base des données disponibles. Les batteries lithium-ion sont également utilisées dans les téléphones mobiles, les ordinateurs portables, les appareils photo numériques, les perceuses et débroussailleuses sans fil.

Une aubaine pour la République démocratique du Congo qui réalise environ 60% de la production mondiale du cobalt. Voilà une nouvelle ère qui s'ouvre avec le cobalt qui devient ainsi un métal stratégique

Cuivre

KAMOA : découverte d'un plus grand projet de cuivre

La compagnie minière Ivanhoe Mines a ré-évalué la ressource minérale du gisement Kakula de son projet de cuivre Kamoa. Le gisement héberge désormais des ressources indiquées de 116 millions de tonnes titrant 6,09% de cuivre et des ressources inférées de 12 millions de tonnes titrant 4,45% de cuivre à une teneur de coupure de 3%. Avec cette nouvelle estimation, le projet Kamoa-Kakula contient, sur la base d'une teneur de coupure de 1,4%, 1 milliard de tonnes de ressources minérales indiquées titrant 3,02% de cuivre et 191 millions de tonnes de ressources inférées titrant 2,37% de cuivre. « *Nous sommes très confiants que le développement rapide de la mine Kakula aura un impact profond et positif sur l'économie du grand projet Kamoa-Kakula. Kakula dispose à lui seul de ressources suffisantes, titrant 6% de cuivre ou plus, pour soutenir une exploitation de 20 ans à un taux annuel de 6 millions de tonnes* », a commenté le CEO, Lars-Eric Johansson (phot.

Dans sa nouvelle mise à jour opérationnelle publiée dernièrement, Ivanhoe Mines a indiqué qu'elle réalisera une nouvelle estimation

ressources indiquées et 12 millions de tonnes de ressources inférées (4,45%). Pour rappel, le gisement Kakula avait permis à Ivanhoe



Une mine à ciel ouvert

de ressources pour son gisement Kakula Discovery, en Rd Congo, d'ici la fin de l'année.

L'estimation, qui portera sur le gisement dans son entièreté, se basera sur une extension de 12 km délimitée grâce à une campagne de forage réalisée par la compagnie durant tout le troisième trimestre ; campagne toujours en cours. La société prévoit d'élargir l'estimation réalisée en mai 2017 pour le gisement qui devait contenir à l'époque 116 millions de tonnes (6,09% de cuivre) de

Mines d'augmenter les ressources du projet Kamoa, faisant de ce dernier, la plus importante découverte du plus grand projet de cuivre en Afrique.



HMM/AGEF

Réflexion sur l'exploitation du Cobalt en RDC

par les Experts de la CTCPM

L'économie de la RDC repose essentiellement sur les produits miniers, principalement le cuivre et le cobalt. Ces deux produits apportent à l'Etat congolais les recettes en devises dont il a besoin pour soutenir l'économie nationale. La République Démocratique du Congo dispose de plus de 50% des réserves mondiales de cobalt et occupe le premier rang mondial des pays producteurs avec plus de 60%.

gie solaire), le caractère stratégique et critique s'affirme davantage.

PRINCIPAUX PROJETS DE PRODUCTION DU COBALT

En dehors de la RDC, la capacité annuelle de production est d'environ 45 Kt de cobalt, pour une production annuelle qui se situe autour de 30 Kt et une capacité totale des projets de 20 Kt.

A ce jour, nous notons plusieurs projets à travers le monde, notamment :

RDC : Projet KINGAMYAM-BO à Kolwezi (Taillings) à exploiter par KMT, réserve 341,5 Kt, capacité ciblée 4.000 t de Co ;

Cameroun : Geovic Mining 60.5%; Gvt Camerounais 39.5%, avec une capacité de 4 Kt ;

Indonésie : Eramet 60%; Mitsubishi Corp. 27%; PT Antam 10%; Pacific Metals 3% avec une capacité de 1,3Kt

Brésil : Vale 100% avec une capacité de 2,8Kt ;

Canada : Fortune Minerals Limited 100% 1 avec une capacité de 5Kt ;

Mexique : Minera y Metalurgica del Boleo (Baja Mining Corp 10%, Consortium sud-coréen 90%) avec une capacité de 1,6Kt ;

USA : Formation Metals 100% avec une capacité de 1,5Kt.

Toutefois, nombre de ces projets, en dehors de ceux de la Zambie, sont des projets de nickel latéritique avec cobalt en sous-produit, leur avenir dépend davantage des perspectives du marché du nickel que de celui du cobalt. Les prix très déprimés du nickel risquent de mettre, à moyen



Les autres producteurs significatifs sont l'Australie, le Cuba, le Brésil, le Canada, la Chine, la Zambie, le Madagascar, la Nouvelle Calédonie et la Russie.

Au regard des domaines d'application, le cobalt est non seulement stratégique mais aussi critique.

Avec l'avènement des batteries Li-ion, accessoires indispensables dans les nouvelles technologies de l'information (Smartphone, I-phone, Laptop, Macs) et dans les technologies vertes (voitures électriques, prévention de l'émission de CO₂, production de l'éner-

terme, ces projets en sommeil.

Aussi, à l'horizon 2020 à 2025, le reste du monde ne pourra dépasser 50 Kt de cobalt par an, la RDC, et accessoirement la Zambie, sont les seuls pays qui peuvent augmenter leurs productions tout en assurant une bonne rentabilité des opérations.

La minéralisation en cobalt de la Zambie étant dix fois moins que celle de la RDC dans ses projets en cours, la Zambie ne peut dépasser 15 Kt par an. Au regard de cette situation, la RDC se trouve dans une position de quasi-monopole sur le cobalt.

La contribution de la RDC, qui dispose à moyen terme, à l'horizon 2020, la capacité de produire plus de 100.000 tonnes de cobalt, reste déterminante pour satisfaire cette demande croissante de cobalt à moyen terme et même à long terme.

Selon l'étude du BRGM intitulée PANORAMA du marché du cobalt, le recyclage des produits en cobalt en fin de vie restera largement insuffisant pour alimenter le marché compte tenu de la croissance de la demande.

Des solutions alternatives au cobalt existent pour les cathodes des batteries rechargeables, et en particulier des batteries Li-ion, mais le cobalt garde des avantages inégalés pour les batteries des appareils nomades.

PRODUCTION DU COBALT EN RDC

Toute la production du cobalt de la RDC provient de l'Ex. Province du Katanga (Copperbelt, fig. ci-dessus).

Les grandes sociétés en production sont :

La société **Tenke Fungurume Mining (TFM)**.

Elle exploite à ciel ouvert l'énorme gisement de Tenke Fungurume et produit du cuivre mais aussi du cobalt, sous forme d'hydroxyde.

La société **BOSS MINING**

Elle exploite la mine de Mukondo Mountain, dont les teneurs en cobalt atteignent 1,2 % Co.

La société **Mutanda Mining (MUMI)** :

Elle exploite la mine à ciel ouvert de cuivre-cobalt oxydés de Mutanda.

La société **Katanga Copper Company (KCC)** Elle opère dans la mine de cuivre-cobalt oxydés à ciel ouvert de KOV, la mine souterraine de cuivre-cobalt sulfurés de Kamoto, et l'usine métallurgique de Luilu.

L'entreprise d'état congolaise **Gécamines**

Elle dispose de ses propres mines, concentrateurs et raffineries.

La société **Ruashi Mining**.

Elle exploite la mine à ciel ouvert de la Ruashi.

La société **Sino-Congolaise des Mines (Sicomines)**.

Elle exploite à ciel ouvert les mines de Dikulwe et Mashamba Ouest.

Le **Groupement pour le traitement du Terril de Lubumbashi (GTL/STL)**

Il exploite les scories de l'ancienne usine de la Gécamines à Lubumbashi.

Congo Dongfang International Mining (CDM)

La Société **Chemicals of Africa (CHEMAF)**

Société Minière du Katanga (**SOMIKA**)

Plusieurs autres sociétés chinoises sont impliquées à des degrés divers dans le secteur minier du cobalt en RDC, nous citons : **China Railways Resources Group ; Corporate Congo Mining International (CIMCO) ; Cota Mining ; Kai Peng Mining ; Long Fei Mining ; Metal Mines ; East China Capital Holdings ; Shituru Mining ; Zhejiang Huayou Cobalt ; Minière de Kasombo (Mikas) ; Compagnie Minière de Musonoi (Commus), Feza mining, Huachin Mining, Magma, etc.**

Enfin, il existe en RDC une exploitation artisanale de minerais oxydés de cobalt (hétérogénite, CoOOH), qui occuperait plusieurs milliers de personnes. La majorité de ces exploitations serait contrôlée par des chinois.

Rédaction HMM

LA REFORME DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE L'Administration des Mines concernée

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo s'est résolument engagé dans la réforme de tous les secteurs de la vie nationale pour faire de l'appareil de l'Etat, un

ressources humaines, l'arbitraire, la corruption, l'ingérence des politiques dans le fonctionnement quotidien, le manque de coordination et de la cohérence entre Ministériels ou Services.

refondation et modernisation de l'Etat.

En vue de relever ces défis, la Réforme et la Modernisation de l'Administration Publique s'est fondée essentiellement sur la recherche des voies et moyens permettant d'améliorer la qualité de la gouvernance, la maîtrise des effectifs et de la masse salariale, la transparence, la rationalité... Ceci passe par la rationalisation du mode et des systèmes d'organisations et de gestion des Administrations des Institutions Politiques, des Ministères et des Services publics conformément à l'approche de Gestion Axée sur les Résultats « GAR ».

S'agissant du Ministère des Mines, la rationalité des missions, des structures, des emplois et des effectifs de son appareil administratif avait conduit à la fixation de son cadre et structures organiques agréés en 2011. L'audit mené en 2013 dans le cadre de la mise en œuvre du projet de bonne gouvernance dans le secteur minier comme facteur de croissance économique de la RDCongo par le Cabinet Price waterhouse Coopers a permis d'identifier la persistance de trois problématiques clés ne permettant pas à l'Administration des Mines d'assurer avec efficacité ses missions.



Les membres de la Commission Mixte Ministérielle Mines/Fonction Publique Chargés de la fixation du Cadre et structures organiques de L'AM

instrument efficace de puissance publique, avec pour objectif de mettre un terme à tous les maux dont souffre son Administration Publique.

Ces fléaux entraînent une déficience dans le fonctionnement de l'appareil de l'Etat notamment, par le manque d'audit interne, la non évaluation des projets, la mauvaise circulation de l'information, la non maîtrise des effectifs du personnel et de la masse salariale, l'absence d'un système efficace de gestion des

Cependant, malgré la mise en œuvre de la réforme de 2011, il a été constaté une persistance d'un certain nombre des facteurs négatifs qui empêchent l'Etat d'accomplir avec efficacité ses missions.

C'est dans ce cadre que le programme d'actions du Gouvernement « PAG » a mis un accent particulier sur la réforme de cette Administration considérée à juste titre comme l'un des piliers essentiels de la

LA REFORME DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE L'Administration des Mines concernée

Il s'agit notamment des questions liées à la qualité et la gestion des ressources humaines et logistiques, à la gestion financière, bref à l'organisation du Ministère des Mines.

A cet effet, il a été constaté :
L'absence d'une vision stratégique clairement définie et partagée qui sous-entend les objectifs fixés ;
L'inadéquation entre le cadre organique, les effectifs prévus et la nature du travail ;
Le conflit des compétences des structures intersectorielles aux rapports d'interdépendance mal définis.

L'inadéquation du cadre organique à l'actuel contexte socio-politique axé sur le processus de découpage territorial ;
L'intensification des activités minières, etc.

Dans le souci de résoudre tous ces problèmes, l'audit avait entre autre recommandé la réorganisation de l'Administration du Ministère des Mines. Ce qui a nécessité la fixation d'un nouveau cadre et structures organiques de l'Administration des Mines devant répondre aux exigences d'une Administration moderne et compétitive à même d'assurer la promotion du

secteur minier.

Il est également impérieux que l'Administration des Mines prenne en compte les innovations intervenues dans l'architecture de l'Administration Publique congolaise à la suite de plusieurs lois qui sont venues enrichir l'arsenal juridique congolaise.

Pour matérialiser l'Arrêté Ministériel n° 0025/CAB.MIN/MINES/01/2016 du 01 mars 2016 portant création de la Commission Mixte Ministérielle Mines-Fonction Publique chargée de la fixation du cadre et structures organiques de l'Administration du Ministère des Mines, Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines avait pris un Arrêté Ministériel n° 0045/CAB.MIN/MINES/01/2016 du 22 mars 2016 portant désignation des membres de la Commission Mixte, Ministères Mines-Fonction Publique chargée de la fixation du cadre et des structures organiques de l'Administration des Mines. Il s'agit de :

- IKOLI YOMBO Joseph, Secrétaire Général aux Mines ;
- MADIZA-DIALUFUMA, le Secrétaire Général en Fonction Publique ;
- Valery MUKASA-MWANABUTE, Directeur de

Cabinet du Ministre des Mines ;

- KASONGO KIOMBA, Directeur de Cabinet Fonction Publique ;

- SAKATA-M.TAWAB, Expert/Mines ;

- MBOMA ZWABISALA, Expert/Mines ;

- MBUYI-NTUMBA, Expert/Mines ;

- KASONGA NYANGWILE, Expert/Mines ;

- KUSU KAMBONGO, Expert/Mines ;

- KALAKI-BAMENGA, Expert/Mines ;

- MITUNDUKIDI KIENGA, Expert/Mines ;

- MUTUMOSI LUBILU, Directeur Chef de Section Reforme Administration/SCOM Fonction Publique ;

- MAYI-LUMEKA, Coordonateur Adjoint CMRAP Fonction Publique ;

- NTAMBU NYAMA, Directeur chef de section Intervention/SCPOM Fonction Publique ;

- LELE KASHOBE, Chef d'unité OMRAP ;

- NYAMUNUNDWA KAPIA, Chef d'unité CMRAP ; Fonction Publique ;

-MUTOMJI-BAYEYE, Expert CMRAP ; Fonction Publique ;

En dehors des Directions Standards, les directions spécifiques ont été créées et validées par la Commission.

**Pr. MITUNDUKIDI
KIENGA.Ph.D**

La révision du Code Minier vue par la presse étrangère

A cause de sa densité événementielle et de sa pertinence, la révision du Code Minier de la République démocratique du Congo ne cesse de soulever les débats. Si au début, cette mesure courageuse avait conduit certains médias étrangers à tirer à boulets rouges sur le gouvernement, aujourd'hui cette

même presse internationale revient à de bons sentiments après la prise de position, unanime, des députés et sénateurs congolais qui ont jugé recevable cette révision. Ci-dessous, quelques extraits retenus par la rédaction de Horizon Mines Magazine.

La RDC révisé son code minier (AFP 11/01/18)

La République démocratique du Congo, qui regorge de matières premières, s'apprête à réviser son code minier jugé trop favorable aux capitaux étrangers, pour que son économie profite aussi de l'envolée des cours du cobalt et du cuivre.

Le boom mondial des batteries de smartphones et de voitures électriques a provoqué une flambée des prix du cobalt à 75.000 dollars la tonne (+127% en un an). Premier producteur mondial: la République démocratique du Congo.

La RDC est aussi le premier producteur africain de cuivre, qui s'échange sur le marché des métaux à Londres à plus de 7.000 dollars la tonne pour la première fois depuis trois ans et demi.

La production congolaise de cuivre a explosé de 27.000 tonnes en 2002 à plus d'un million de tonnes en 2016, indique le préambule du nouveau code minier. Du Katanga (sud-est) aux régions du Kivu (est) en passant par le Kasai (centre), le sous-sol offre aussi à l'économie mondiale de l'or, du diamant, du coltan...

L'ex-Zaïre est souvent comparé à un "scandale" d'abondance géologique qui côtoie un autre scandale, la pauvreté d'une grande partie de ses 80 millions d'habitants. Après bien des péripéties, le gouvernement congolais a présenté en décembre au parlement une révision du code minier datant de 2002 pour "faire des mines un véritable moteur de développement du pays", a déclaré le ministre des Mines Martin Kabwelulu, char-

gé du dossier depuis février 2007.

"L'ancien code de 2002 se voulait attractif pour les investisseurs parce que nous étions dans une situation de guerre", explique à l'AFP Henri Muhiya, du très influent épiscopat congolais. Une référence aux conflits qui ont ravagé la RDC de 1997 à 2003, notamment les régions minières de l'est.

"Nous nous sommes rendus compte que les investisseurs sont effectivement venus, mais que les bénéfices n'ont pas été répartis de façon équilibrée entre eux et le pays. On va essayer d'équilibrer", ajoute le secrétaire de la commission "ressources naturelles" de la conférence épiscopale, qui a amendé le texte.

- Patriotisme économique -

Le texte, adopté par l'Assemblée et en discussion au Sénat, prévoit *"l'élargissement de l'assiette et le relèvement des taux de la redevance minière"*. Il prévoit des taux allant jusqu'à 5% pour les *"métaux stratégiques"* (dont probablement le cobalt) et 6% pour les pierres précieuses. La loi fixe actuellement un taux de 1% mais qui a été relevé à 2,5% dans certaines entreprises.

Kinshasa abat aussi la carte du patriotisme économique: relèvement de la participation de l'État dans le capital des sociétés minières et sous-traitance exclusivement réservée *"aux seules sociétés dont la majorité du capital est détenue par des Congolais"*.

La RDC veut enfin la mise en œuvre effective du rapatriement de 40% des recettes des ventes de minerais à l'exportation.

Les multinationales ont estimé que ce nouveau code minier allait *"affaiblir significativement la confiance des investisseurs"*, dans



une lettre aux présidents des deux chambres.

Les signataires sont les filiales congolaises des géants du secteur, China Molybdenum, le Suisse Glencore, Rangold, l'Australo-Chinois MMG.

"Nos partenaires depuis quinze ans nous ont le mot n'est pas fort - trompés et nous ont volés. Cela doit s'arrêter", avait tempêté en novembre le PDG de la toute puissante société publique congolaise Générale des carrières et des mines (Gécamines, capital 100% étatique), Albert Yuma.

La RDC doit contrôler ses minerais comme "nos frères arabes avaient profité du contrôle du pétrole", avait ajouté M. Yuma, à la tête du patronat congolais et proche du président Joseph Kabila.

Dans l'esprit du nouveau code minier, la Gécamines annonce aussi des nouveaux partenariats avec une "répartition actionnariale plus égalitaire" en augmentant la part de l'Etat, actuellement de 17%, et l'implication réelle et croissante des cadres congolais".

Kinshasa pourrait doubler l'impôt sur le cobalt

(La Tribune 11/01/18)

La réforme du code minier en cours en République Démocratique du Congo pourrait déboucher sur une reclassification du cobalt en « minerai stratégique » ce qui ferait passer son imposition de 2 à 5%, contre une hausse « normale » de 1,5% hors classification. L'engouement des marchés pour ce minerai semble avoir motivé cette décision de Kinshasa.

La République Démocratique du Congo compte fixer une nouvelle taxe sur la production de cobalt. Kinshasa dont la production représente plus des deux tiers de l'offre mondiale de cobalt compte augmenter de plus du double l'impôt fixé sur le minerai. Une décision qui coïncide avec le regain de

demande sur ce minerai dans le sillage de l'engouement des constructeurs automobiles pour les véhicules électriques.

Métaux stratégiques

Selon le ministère congolais des Mines, le Cobalt devrait prochainement être classé comme « substance stratégique ». Cette nouvelle classification s'inscrit dans la réforme en cours du code minier congolais et est farouchement combattue par les opérateurs du secteur. Examinée par le parlement cette nouvelle mouture de la loi vise à faire passer la taxe sur les métaux de base, y compris le cuivre et le cobalt de 2 à 3,5%.

En cas de classification d'un minerai dans la catégorie de « métaux stratégiques », qui est susceptible d'inclure le cobalt selon l'exécutif, la taxation devrait atteindre les 5%. Le cobalt était jusqu'en 2016, un simple sous-produit issu de l'extraction du cuivre et du nickel et utilisé pour durcir l'acier. Depuis l'année dernière, les prix du cobalt ont largement augmenté après la découverte de son efficacité en terme de conduction électrique, le rendant de facto indispensable pour les batteries rechargeables utilisées par des mastodontes de l'automobile électrique, comme Tesla et Volkswagen.

Agence Ecofin

Le parlement de la RDC a adopté un nouveau code minier qui devrait augmenter les impôts et redevances des compagnies minières. L'information annoncée ce week-end, a été relayée par plusieurs médias internationaux dont *Reuters* et *BBC Afrique*.

Le projet de révision avait été proposé en 2015 mais son processus d'adoption a été suspendu en mars 2016 en raison des vives objections des compagnies minières qui se plaignaient du fait que cela remette en cause la rentabilité des investissements dans le secteur. Si aucune véritable précision n'a été apportée concernant les changements, l'on





apprend que les modifications ne sont pas aussi importantes que celles proposées dans le projet de loi initial.

La RDC qui accueille sur son territoire de grandes sociétés comme Glencore, Randgold Resources, est le premier producteur africain de cuivre et le leader mondial de la production de cobalt. Son secteur minier est l'un des piliers de son économie.

Louis-Nino Kansoun

BBC Afrique

RDC : un nouveau code minier adopté

Le parlement de la République démocratique du Congo a adopté un nouveau code minier qui devra augmenter les impôts et les redevances. Les changements, proposés il y a deux ans, n'ont pas été pris en compte à la suite des objections faites par les sociétés minières. Selon les députés, les changements apportés ne sont pas aussi importants que ceux proposés dans le projet de loi initial. L'économie de la RDC, qui dépend fortement des revenus miniers, a été frappée par la faiblesse des prix des matières premières. Le pays est le plus grand producteur de cuivre en Afrique et une source importante de cobalt, utilisé dans la fabrication des batteries pour les voitures électriques.

Bloomberg Business/Global Witness

La RDC n'a pas renoncé à réformer son code minier

Une loi « trop généreuse »

« ...Dans sa forme actuelle, le code minier est considéré par beaucoup comme trop favorable aux groupes minières opérant en RDC. Ce sont notamment les dispositions fiscales qui sont pointées du doigt. S'il est largement reconnu qu'une telle loi a permis d'attirer certains investissements, nombreux sont ceux qui soulignent que l'État congolais ne retire que peu de revenu des activités du secteur minier. En définitive, les profits du secteur minier ne bénéficie que très peu à la population congolaise, souligne certains ob-

servateurs.

Norbert Toé, chef de mission du FMI pour la RDC, expliquait en 2014 dans le cadre d'une interview : « Le secteur des ressources naturelles en général et le secteur minier en particulier font figure d'industrie enclavée. Les capitaux entrent dans le secteur, les ressources naturelles sont exploitées avant d'être exportées et les bénéfices sont rapatriés. Ce qui reste dans le pays correspond alors pour l'essentiel aux taxes perçues par les autorités. Mais, une fois encore, le Code minier 2002 est trop généreux, si bien que l'État ne récupère pas grand-chose au final ».

C'est pourquoi une réforme du Code minier de la RDC a été lancée au cours de l'année 2014, prévoyant la révision de certains points clés de la loi. Parmi ces derniers, on trouve notamment un accroissement du taux de redevance, l'alignement des impôts sur les sociétés minières au régime général (passant ainsi de 30 à 35 pourcent), l'augmentation de la participation minimale de l'État dans les sociétés minières (de 5 à 10 pourcent), la mise en place d'une taxe sur les superprofits et certaines dispositions visant à consolider la base d'imposition des sociétés minières.

« ... La faiblesse de la réglementation du secteur minier fait que le gouvernement congolais ne dispose pas des recettes nécessaires pour payer les écoles, les hôpitaux et les routes dont la population a tant besoin. Tirer une croix sur les efforts de réforme de cette loi représente une opportunité manquée de grande ampleur pour un pays où, si elles étaient gérées correctement, les recettes de l'exploitation minière pourraient offrir un moyen crucial de se sortir de la pauvreté et de contribuer à la stabilité », avait déclaré Nathaniel Dyer, chef de l'équipe RDC à Global Witness, selon ce communiqué.

La Rédaction HMM

La ronde des mines africaines

Or

Un millier d'orpailleurs à l'assaut des quatre sites aurifères découverts à Eséka, dans le Centre du Cameroun



La localité d'Eséka, dans la région du Centre du Cameroun, est prise d'assaut, depuis environ quatre mois, par des orpailleurs locaux et étrangers, a annoncé la télévision nationale camerounaise.

A l'origine de la ruée vers cette localité, apprend-on, la découverte de quatre sites riches en or, qui ont été aussitôt pris d'assaut par plusieurs groupes d'artisans miniers d'origine aussi bien camerounaise qu'étrangère, dont la population totale est estimée à un millier de personnes, selon des estimations faites par diverses sources locales.

Face à cette exploitation anarchique du minerai, les autorités administratives locales ont pris une décision interdisant l'exploitation artisanale des ressources minières, tout en invitant les populations à se constituer en Groupement d'initiative communautaire (GIC), pour une exploitation plus harmonieuse.

BRM

Or

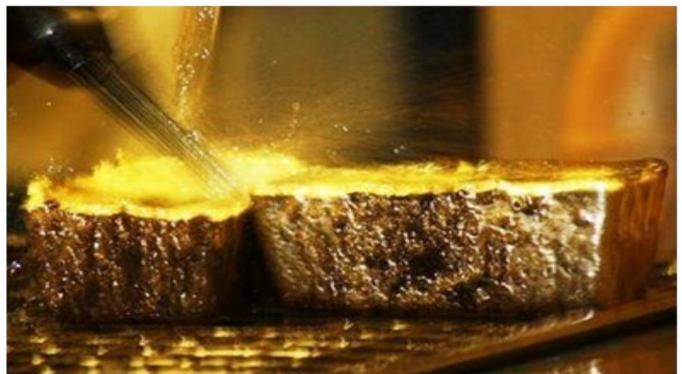
La production aurifère du Mali pourrait atteindre 95 tonnes en 2017

Quatrième plus grand producteur d'or en Afrique, le Mali a déclaré vendredi dernier que sa production totale pourrait atteindre 95 tonnes, soit une augmentation de plus de 40% par rapport à 2016. L'information relayée par *Reuters*,

a été annoncée par Mamadou Sidibé, un cadre du gouvernement.

L'atteinte de cet objectif devrait être portée par la hausse prévue de la production des orpailleurs informels qui devrait être de 50 tonnes, soit le double des résultats de l'année dernière (20,1 tonnes). En outre, le gouvernement indique que la production devrait être stimulée par les mines Fekola (entrée en exploitation le mois dernier) et Yanfolila (qui devrait atteindre la pleine production, l'année prochaine).

Pour le moment, le Mali a produit, au cours des 9 premiers mois de cette année, 35,2 tonnes d'or.



Cuivre

Botswana : de nouveaux résultats de forage confirment un peu plus le potentiel du gisement de cuivre T3

La compagnie minière MOD Resources a publié mardi de «très encourageants» résultats de son programme de forage d'extension commencé en août dernier sur son projet de cuivre T3 au



Botswana. L'objectif de cette campagne était de vérifier s'il existait des possibilités d'extension



La ronde des mines africaines

et d'augmentation de ressources en se concentrant sur plusieurs cibles d'exploration.

D'après les résultats de forage, la société a réussi à intercepter sur le trou de forage MO-G-80D à partir d'une profondeur de 253,5 m, une minéralisation de 4,5 m titrant 4% de cuivre et 65 g/t d'argent. Dans le même temps, au trou MO-G-81D, elle a intercepté 11 m à des teneurs de cuivre de 1,5% et d'argent de 19 g/t, ceci à partir d'une profondeur de 186 m.

«Ces intersections peuvent représenter une importante opportunité d'exploitation minière, en plus du plan minier de 20 ans prévu (pour T3, ndlr) et sujet à une étude de préféabilité en cours.», commente Julian Hanna, DG de MOD.

MOD Resources détient 70% de participation dans le projet T3, contre 30% pour Metal Tiger. Selon une estimation réalisée en août dernier, le gisement contiendrait 408 900 tonnes de cuivre.

AGECOFIN/HMM

Or

La demande mondiale d'or connaît sa plus grande baisse trimestrielle depuis 2009 (rapport)

Selon un nouveau rapport du World Gold Council (WGC), la demande mondiale d'or a connu une forte baisse de 9% au troisième trimestre de l'année, atteignant 915 tonnes.

C'est sa plus grande baisse depuis le troisième trimestre 2009 où elle a diminué à 878,9 tonnes. Dans le même temps, la demande depuis le début de l'année 2017 était également faible,



baissant de 12% en glissement annuel.

Selon le WGC, la principale raison de cette chute est la baisse de 25% à 114,9 tonnes de la demande de bijouterie en Inde après quatre trimestres consécutifs de croissance. En outre, la

demande de pièces et lingots du pays asiatique, deuxième plus grand acheteur mondial derrière la Chine, a aussi diminué de 23% à 31 tonnes.

Alors que l'industrie aurifère indienne a dû jouer avec de nombreuses mesures de lutte contre le marché noir, du côté de la Chine, la situation était différente. Le plus grand acheteur d'or au monde a vu la demande de ses acheteurs croître de 13% pour la bijouterie à 159,3 tonnes et de 57% pour les pièces et lingots à 64,3 tonnes. Toutefois, le marché chinois est resté à des niveaux faibles comparativement aux cinq dernières années.

«Les premiers signes de reprise sont intervenus vers la fin du mois d'août, où se tient l'équivalent de la Saint-Valentin chinoise. Cela a été suivi par le festival d'automne, qui est l'occasion pour certains parents d'acheter de l'or à leurs enfants, censés leur apporter bonheur et chance.», explique le rapport.

Une offre en légère baisse

Entre juillet et septembre 2017, l'offre mondiale d'or a connu une légère baisse de 2%. La production minière a baissé de 1% en glissement annuel à 841 tonnes (pendant que l'or recyclé a chuté de 6% à 315,4 tonnes). Du début de l'année à la fin du troisième trimestre, elle a atteint 2.420 tonnes. La production de la Chine, leader mondial, a connu une cinquième diminution en glissement annuel consécutive au troisième trimestre.

Comme autres facteurs négatifs, le WGC a cité le litige entre Acacia Mining et le gouvernement tanzanien, qui a ralenti la production de la compagnie et une baisse de 15% de la production du Burkina Faso à cause des mines Inata et Esakane. Si plusieurs mines sont entrées en production dans différents pays comme l'Argentine, le Canada, d'autres devraient franchir ce cap au quatrième trimestre en Russie, au Burkina Faso (Houndé), ce qui augure de bonnes perspectives.

En Afrique, les plus grands pays producteurs d'or comprennent l'Afrique du Sud, le Ghana, le Soudan, le Mali, la Tanzanie, le Burkina Faso, ou encore la Côte d'Ivoire. Le prix de l'once d'or tourne autour des 1.280 \$.

AGECOFIN/HMM

Le diamant : ses origines, ses qualités et ses propriétés

Prisé pour sa rareté et ses propriétés surnaturelles et ésotériques, le diamant avait dès l'Antiquité une valeur inestimable. Conjuguant à la fois des conditions de formation extrêmement particulières et des qualités exceptionnelles, ce matériau unique recèle bien des surprises. Découvrons le Diamant en 10 points :

Diamant Kcut

1. Le diamant a une **dureté de 10 sur l'échelle de Mohs** qui va de 1 à 10. Autant dire que le

propriétés très prisées en industrie : il résiste aux changements brutaux de température, il réfracte la lumière ce qui lui confère tout son éclat, c'est un bon conducteur de chaleur et l'eau n'adhère pas à sa surface !

4. Le terme "carat" qui est l'unité de mesure du diamant (à ne pas confondre avec le carat qui sert à mesurer la pureté de l'or en bijouterie) vient du mot caroubier dont le fruit, la caroube, servait d'unité de mesure. **Aujourd'hui, un carat**

dont les principales ornent la couronne royale britannique.

7. Le **"Pink Star" est le diamant le plus cher jamais vendu ce jour**. Ce diamant rose ovale de 59,60 carats, de type "fancy vivid pink", d'une pureté et d'une transparence parfaites, avait été adjudgé pour 61,87 millions d'euros lors d'une vente aux enchères de Sotheby's à Genève, le 13 novembre 2013.

8. **Les diamants sont très rares**. La teneur d'un (bon) gisement est en moyenne d'une vingtaine de carats (4 grammes) par hectotonne, soit une teneur de 1 pour 20 millions !

9. Le diamant est du carbone pur qui se cristallise uniquement sous des conditions très précises : la pression doit aller de **40 000 kg par cm² minimum à 70 000 kg par cm² maximum**, et la température de **800°C minimum à 2000°C maximum**. Pour arriver en surface, le diamant doit ensuite être évacué de « l'ascenseur à diamant », une cheminée de kimberlite (colonne de magma), à une vitesse croissante de **10/30 km/h à 1000 km/h**, jusqu'à la surface. Si l'ascension ne se faisait pas à cette vitesse, le diamant s'évaporerait tout simplement ou se transformerait en banal graphite !

10. Etant constitué de **carbone pur**, son plus grand ennemi est le feu. Le diamant s'évapore en brûlant ! D'où l'intérêt de le garder en coffre-fort externalisé.

10. Etant constitué de **carbone pur**, son plus grand ennemi est le feu. Le diamant s'évapore en brûlant ! D'où l'intérêt de le garder en coffre-fort externalisé.

Rédaction Horizon Mines Magazine



Diamant

diamant est l'étalon en matière de solidité. C'est le seul matériau classé 10 sur l'échelle de Mohs, ce qui en fait le matériau le plus dur répertorié sur Terre. Seul un autre diamant peut le rayer.

2. Les Anciens, ayant constaté l'extrême dureté de la pierre, lui ont donné le nom de « **Ἀδάμας** » (*adamas*), qui signifie indomptable en grec ancien.

3. Grâce à la structure même de ses atomes, extrêmement serrée, **la densité du diamant est très élevée** (3,52 kg/dm³). Ce qui lui confère des

équivalent 0,20 g. Le carat est subdivisé en 100 points. Par exemple, 0,25 carat = 25 points. Un carat = 100 points.

5. Les diamants sont très anciens, ils ont presque l'âge de la Terre : on a retrouvé des microdiamants datant de **4,6 milliards d'années** ! Les diamants les plus anciens ont 2,5 milliards d'années et les récents 65 millions d'années.

6. Le Cullinan, découvert en 1905 en Afrique du Sud, est le plus gros diamant jamais trouvé à ce jour. Il faisait un poids de **3 106 carats** et a été taillé en plusieurs grosses pierres

Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada PDAC 2018 à Toronto



PROSPECTORS &
DEVELOPERS
ASSOCIATION
OF CANADA

Chaque année, après les assises de Mining Indaba à Cape Town en Afrique du Sud, les professionnels de l'industrie minière se retrouvent à Toronto au Canada dans le cadre de la PDAC qui est une association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada. Pour l'année 2018, ce grand rendez-vous est prévu du dimanche **4 mars** au mercredi **7 mars** à Toronto. Pour information, cette corporation de miniers du **Canada** existe depuis 1932. Avec plus de

7.500 membres à travers le monde, sa mission est de promouvoir une industrie minière mondialement responsable, dynamique et durable.

La convention annuelle de la PDAC est considérée comme le **premier événement international** pour l'industrie minière. Il a attiré plus de 25.000 personnes de 125 pays au cours des dernières années. Rendez-vous est pris.

Prosper Dawe



MAGAZINE HORIZON MINES
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES MINES

Site web du Ministère des Mines : www.mines-rcd.cd
E-mail : horizonmines@gmail.com
Tel. : (+243) 81 15 15 163 - 81 941 57 13 - 81 941 57 133

Mars 2017
Mars 2017
Dépôt légal : UT 3.81298-5783

ÉVÉNEMENT
La nouvelle carte géologique de la Rdc présentée à Indaba 2017



Contrat de partenariat entre X CALBUR Ltd et Ministère des Mines de la Rdc
Martin KABWELULU MET LE CAP SUR LA GÉOPHYSIQUE

Le Coordonnateur de la CTCPM félicité par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre

ALPHAMIN/Bisise SA
Le nouveau senior de l'industrie de l'étain en RDC

MAGAZINE HORIZON MINES
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES MINES

Site web du Ministère des Mines : www.mines-rcd.cd
E-mail : horizonmines@gmail.com
Tel. : (+243) 81 15 15 163 - 81 941 57 13 - 81 941 57 133

Mars 2017
Mars 2017
Dépôt légal : UT 3.81298-5783

RÉVISION DE LA LOI PORTANT CODE MINIER
Kinshasa a abrité l'atelier tripartite



DU NOUVEAU DANS L'INDUSTRIE EXTRACTIVE DU DIAMANT
Joseph Kabila visite les installations de SACIM

MAGAZINE HORIZON MINES
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES MINES

Site web du Ministère des Mines : www.mines-rcd.cd
E-mail : horizonmines@gmail.com
Tel. : (+243) 81 15 15 163 - 81 941 57 13 - 81 941 57 133

Mars 2017
Mars 2017
Dépôt légal : UT 3.81298-5783

Exclusivité
LES STATISTIQUES DES EXPORTATIONS MINIERES DE LA RDC DE 2003 A 2012

EXPLOITATION DES MINERAIS DANS L'ESPACE CIRGL
La RD-Congo lance son Certificat Régional



PROMINES finance une formation en cartographie

MAGAZINE HORIZON MINES
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES MINES

Site web du Ministère des Mines : www.mines-rcd.cd
E-mail : horizonmines@gmail.com
Tel. : (+243) 81 15 15 163 - 81 941 57 13 - 81 941 57 133

Mars 2012
Mars 2012
Dépôt légal : UT 3.81298-5783

EXPLOITATION ILLICITE DES MINERAIS A L'EST DE LA RD CONGO : LA LOI DODD-FRANCK, LA SECURITES AND EXCHANGE "SEC" PUBLIE LES REGLES D'EXECUTION P.22

BANQUE MONDIALE ET OFID EN PARTENARIAT AVEC LA REPUBLIQUE
PROMINES : PROJET DE BONNE GOUVERNANCE DANS LE SECTEUR MINIER COMME FACTEUR DE CROISSANCE P.14 - 16

APRES DES DECADENNES DE LETHARGIE
LA GECAMINES : UNE NOUVELLE RE-POINTE A L'HORIZON P.26 - 27

SPECIAL COLLOQUE DU SECTEUR MINIER CONGOLAIS : 3eme EDITION JUILLET 2012 P.30 - 105

MAGAZINE HORIZON MINES
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES MINES

Site web du Ministère des Mines : www.mines-rcd.cd
E-mail : horizonmines@gmail.com
Tel. : (+243) 81 15 15 163 - 81 941 57 13 - 81 941 57 133

Mars 2014
Mars 2014
Dépôt légal : UT 3.81298-5783

Participation de la RD Congo au Forum INDABA MINING 2014



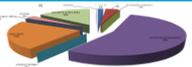
RÉVISION DE LA LOI PORTANT CODE MINIER
Kinshasa a abrité l'atelier tripartite

MAGAZINE HORIZON MINES
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES MINES

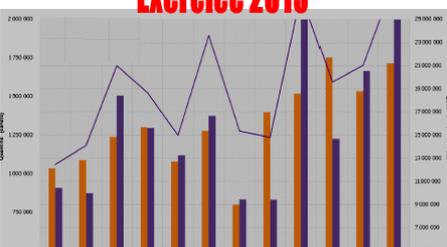
Site web du Ministère des Mines : www.mines-rcd.cd
E-mail : horizonmines@gmail.com
Tel. : (+243) 81 15 15 163 - 81 941 57 13 - 81 941 57 133

Mars 2015
Mars 2015
Dépôt légal : UT 3.81298-5783

Exclusivité



Statistiques de production et des exportations minières Exercice 2015



MAGAZINE HORIZON MINES
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES MINES

Site web du Ministère des Mines : www.mines-rcd.cd
E-mail : horizonmines@gmail.com
Tel. : (+243) 81 15 15 163 - 81 941 57 13 - 81 941 57 133

Mars 2016
Mars 2016
Dépôt légal : UT 3.81298-5783

Le Journal du Colloque

Mbote, Karibu, Welcome ! Bienvenue à la 7è édition du Colloque du secteur



Bienvenue à la 7ème édition
Programme de la journée Minière du 12 août 2016
Le Panel d'Orstom (Sibinda)

MAGAZINE HORIZON MINES
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES MINES

Site web du Ministère des Mines : www.mines-rcd.cd
E-mail : horizonmines@gmail.com
Tel. : (+243) 81 15 15 163 - 81 941 57 13 - 81 941 57 133

Mars 2016
Mars 2016
Dépôt légal : UT 3.81298-5783

STATISTIQUES MINIERES EXERCICE 2016

Evolution de la production et des exportations des substances



L'année 2016 a été une année particulièrement riche en événements tant

MAGAZINE HORIZON MINES
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES MINES

Site web du Ministère des Mines : www.mines-rcd.cd
E-mail : horizonmines@gmail.com
Tel. : (+243) 81 15 15 163 - 81 941 57 13 - 81 941 57 133

Mars 2016
Mars 2016
Dépôt légal : UT 3.81298-5783

Le professeur Dona Kampata justifie la révision du Code Minier



REVISION DU CODE MINIER
Que cache l'acharnement des Entreprises minières

Ministère des Mines
Joseph Balli Yombo nommé Secrétaire Général aux Mines

AFFAIRE 750.000.000\$ DETOURNEES A LA GECAMINES
LE D.G. de GECOMES NOMME EN REPUTATION VERITE

Le cours du cobalt dopé par la voiture électrique, une aubaine pour la RDC

Le nouveau site web du Ministère des Mines

Mercredi 20 Avril 2016 19:07:31

Communiqué administratives.

Select Language Recherche



République Démocratique du Congo
Ministère des Mines

MINISTÈRE OPÉRATEURS MINIERES CONTRATS ARRÊTÉS LÉGISLATION POTENTIALITÉS EXPLOITATIONS OPPORTUNITÉS CARTES ANNUAIRE

CADRE INSTITUTIONNEL
MINISTRE
CABINET DU MINISTRE
ADMINISTRATION DES MINES
SERVICES SPÉCIALISÉS

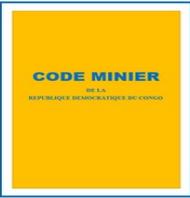
SECRETARIAT GÉNÉRAL
SERVICES CENTRAUX
DIVISION PROVINCIALES
BUREAUX URBAINS
BUREAUX DES DISTRICTS
ANTENNES MINIERES

SECRETAIRE GENERAL



Le Président Joseph Kabila prend un bain de foule à Kinshasa. Ici dans la commune de Matete à l'occasion de l'inspection des stades municipaux en construction dans la capitale.

DOCUMENTS



- ▶ Contrats Miniers
- ▶ Règlement Miniers
- ▶ Arrêtés Ministeriels
- ▶ Procédures Administratives
- ▶ Texte Legislatifs
- ▶ Texte Règlementaires
- ▶ Discours
- ▶ Presse-Media
- ▶ Formulaires
- ▶ Notes Circulaires
- ▶ Communiqués
- ▶ Statistiques
- ▶ Publications
- ▶ Appels d'offres
- ▶ Rapports

ACTUALITÉS



Les participants à la 6ème édition du colloque du secteur minier congolais organisé du 05 au 7 août à la Foire Internationale...

[Lire la suite](#)



Arrivée le mercredi 13 avril à Washington DC, capitale fédérale et siège des institutions américaines, le Premier Ministre...

[Lire la suite](#)



Le vice-Président uruguayen, Raul Fernando Sendic Rodriguez a indiqué avoir échangé avec le président Joseph Kabila...

[Lire la suite](#)



Le Gouvernement a ramené le prix d'un sac de farine de maïs de 25 kg à 15.000 Francs congolais au lieu de 35.000 Fc, après...

[Lire la suite](#)



La 22ème session de ce Forum minier a connu un taux de participation légèrement inférieur par rapport à celui de 2015. La...

[Lire la suite](#)



Les activités du Ministère des Mines de la République Démocratique du Congo aux assises d'Indaba ont toujours...

[Lire la suite](#)



Veuillez lire le communiqué officiel des Ministères du Portefeuille et des Mines du 22 septembre 2015 concernant la...

[Lire la suite](#)



Veuillez lire sur ce lien le Communiqué de Presse du 27 Mai 2015 du Ministère des Mines

[Lire la suite](#)

Prev 1 2 3 Next

VIDEOS

LA SEMAINE DU PRÉSIDENT JOSEPH KABILA: 13-19 MARS



ANNONCES

PRÉSENTATIONS ET EXPOSÉS DE LA 2ÈME ÉDITION DE LA CONFÉRENCE MINIÈRE DE LA RDC

Logiciel de Gestion des Opérateurs Miniers

Ils investissent dans les mines en RDC

FFORD Shalina Resources Lundin

TAL PARTNERS

- ▶ Sites d'Exploitation Minière Industrielle
- ▶ Sites d'Exploitation Minière Artisanale
- ▶ Sites d'Exploitation de Produits de Carrière

ECHO DES ENTREPRISES MINIERES



Kinshasa, le 27 septembre 2013 - Présidée par le Chef du Gouvernement, la séance de travail à...

[Lire la suite](#)



Selon le rapport de la Chambre des mines de la Fédération des Entreprises du Congo (Fec) sur les...

[Lire la suite](#)



Le Président de la République, Joseph Kabila a encouragé la SICOMINES, une firme minière...

[Lire la suite](#)



La production de cuivre de la Générale des Carrières et des Mines (Gécamines) est passée entre...

[Lire la suite](#)



La République Démocratique du Congo a produit 15.753.487,33 carats de diamant durant l'année...

[Lire la suite](#)

A LA UNE

Actualités

Bilan positif à la tête de l'ADPA, la RDC cède la présidence au Ghana
vendredi 20 juillet 2012
Martin Kabwelulu cède la présidence au ghanéen Mike Allen Hammah Au terme de l'exercice 2011-2012, marqué par une forte représentation des... [Read More...](#)

Vous devez publier un lien de menu vers le

FORUM ET CONFÉRENCES

LE PANEL DES MINISTRES AFRICAINS DES...

Créé le 10/03/2016, 18:34



JOGMEC et le Groupe de...

[Lire la suite](#)

African Ministerial Mining Forum (AMMF) est un cadre de discussions organisé par la Banque africaine de développement, le

[Lire la suite](#)

LES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE DES MINES...

Créé le 10/03/2016, 18:31



trois temps...

[Lire la suite](#)

Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines face à la presse La participation du ministère des Mines à cette session a connu

[Lire la suite](#)

LE STAND DU MINISTÈRE DES MINES DE LA...

Créé le 10/03/2016, 18:32



réservé...

[Lire la suite](#)

Visite du stand de la RDC par Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines Comme pour les éditions précédentes, le stand n°1522

[Lire la suite](#)

OBJECTIFS ET VISION DE MINING INDABA...

Créé le 10/03/2016, 18:30



économique...

[Lire la suite](#)

La 22ème session de ce Forum minier a connu un taux de participation légèrement inférieur par rapport à celui de 2015. La crise

[Lire la suite](#)

Prev 1 2 Next



STATISTIQUES

-Annee-

LIENS UTILES

- ▶ Le Portail Officiel de la RDC
- ▶ Présidence
- ▶ Primature
- ▶ ctcpm
- ▶ ceec
- ▶ caml
- ▶ saesscam
- ▶ Anapi
- ▶ Gécamines
- ▶ RDC Mining
- ▶ Itie RDC
- ▶ Processus de Kimberley
- ▶ Promines

CALENDRIER

Avril 2016						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

COURS DES METAUX



- ▶ Les echos
- ▶ Bourse Direct
- ▶ Boursorama
- ▶ Metal Bulletin
- ▶ Bourse de Toronto

Nous contacter

2314222

Ministère des Mines
4ème Niveau, Immeuble du Gouvernement, Croisement Boulevard du 30 Juin et de l'avenue Père Boka, Kinshasa / Gombe.
courriel : info@mines.gouv.cd

Accès courriel





Immeuble du Gouvernement, place Royal, Boulevard du 30 juin,
Commune de la Gombe
République Démocratique du Congo